



Bulletin d'information - Décembre 2020

[L'Association pour les Nations Unies](#) (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique qui s'intéressent aux [Nations Unies](#) et à leur action, de s'informer, de communiquer et de faire connaître leur opinion à cet égard.

Cher.e.s membres et sympathisant.e.s de l'[APNU](#),
2020 a été une année spéciale pour nous tous, difficile à bien des égards mais aussi une année qui nous a permis de relever de nouveaux défis. Ensemble, nous avons testé de nouvelles formes de communication et nous avons pu atteindre un public plus diversifié et plus large. Nous avons aussi développé et intensifié nos partenariats avec notamment la [VVN](#) et l'[Institut d' Egmont](#). Nous vous remercions sincèrement de nous avoir suivis en 2020 et nous attendons avec impatience l'année 2021 que nous vous souhaitons heureuse et fructueuse.

[Sommaire](#)

[Informations](#)

1. Haut-commissariat aux droits de l'Homme : ses prises de position pendant la pandémie.
2. Une agence : connaissez-vous l' ONUDI ?
 - a. La Belgique et l'ONUDI.
 - b. Carte blanche : Les deux grandes crises de l'ONUDI.
3. 12 décembre 2020: 5^{ème} anniversaire des accords de Paris et un an avant la COP 26 de Glasgow: l' ONU et Londres convoquent un sommet virtuel sur le climat.

[Événement à venir](#)

1. Visioconférence du 13 janvier 2021: "L'industrie face aux défis de la transition

énergétique et climatique".

Communication de l'APNU

Informations



Haut-commissariat aux droits de l'Homme : ses prises de position pendant la pandémie

Le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée. Elle a été adoptée juste avant minuit au Palais de Chaillot à Paris, où se tenait l'Assemblée générale des Nations unies. Depuis 1950, le 10 décembre est donc la "Journée internationale des droits de l'homme". Cette année, le thème de cette journée est lié à la pandémie de COVID-19 et met l'accent sur la nécessité de reconstruire en mieux, en veillant à ce que les droits de l'homme soient au cœur des efforts de relèvement.

Si vous n'avez pas pu rejoindre le concert à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme, rien n'est perdu.

En vidéo [ici](#), un autre concert de la [UN Chamber Music Society of the United Nations Staff Recreation Council](#) (UNCMS).

Rappel de notre campagne DUDH 10/12/2018

[Il y a deux ans à cette date](#), l'Association Pour les Nations Unies était sur la Grand-Place de Bruxelles pour célébrer les 70 ans de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Plusieurs personnalités issues du monde associatif, artistique, éducatif et médiatique, ont lu chacune à leur tour un des 30 articles inscrits dans cette déclaration. Cet évènement

clôturait une campagne de sensibilisation portée par l'APNU avec ses nombreux partenaires du monde associatif et onusien, qui consistait à impliquer nos jeunes, écoliers ou universitaires, dans la promotion des droits humains universels. Vous retrouverez leurs réalisations [ici](#).

La relève est assurée, mais les droits humains continuent encore d'être menacés, et cela d'autant plus avec la crise sanitaire qui a bouleversé la société dans son ensemble. Ensemble, nous devons continuer à défendre nos droits ! Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme en a fait le sujet de sa nouvelle campagne.

« Alors que le monde traverse une crise sans précédent, la protection et la promotion des Droits de l'Homme est plus importante que jamais »

Si le virus entraîne des pertes tragiques en vies humaines, nous devons néanmoins empêcher qu'il ne détruise notre mode de vie, notre compréhension de qui nous sommes, de ce à quoi nous tenons et des droits auxquels chaque individu a droit: Un processus indéfini de restrictions des droits et libertés fondamentaux de l'homme qui se prolongerait au-delà de la pandémie est-il un scénario réaliste dans notre pays ?

Les droits humains à l'épreuve de la pandémie



Par Françoise Tulkens

Docteur en droit et actuellement présidente de la Commission fédérale de la déontologie ainsi qu'administratrice au Conseil d'administration de l'APNU, Françoise Tulkens a été juge à la Cour européenne des droits de l'homme de 1998 à 2012 et vice-présidente de la Cour de février 2011 à septembre 2012.

A l'occasion du 10 décembre 2020, journée anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Haute commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies Michelle Bachelet a tenu des propos forts et courageux auxquels l'APNU souhaite donner un large écho.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est la « principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'homme » (Résolution 48/141 créant le poste de Haut-Commissaire). Il s'agit d'une agence spécialisée de l'ONU, rattachée directement au Secrétaire général. Son siège est à Genève.

Des signaux d'alerte

Dans son discours ouvrant la conférence annuelle sur la situation et les perspectives des droits de l'homme dans le monde, la Haute Commissaire n'hésite pas à affirmer que la pandémie du Covid-19 a mis à nu « les fissures et les fragilités de nos sociétés, exposant tous nos échecs à investir dans la construction de sociétés justes et équitables ». L'année 2020, poursuit-elle, a fait des « ravages non seulement dans toutes les régions et tous les pays mais aussi sur l'ensemble de nos droits, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils et politiques ».

De nombreuses situations, solidement documentées, en témoignent et la cheffe des droits humains de l'ONU lance des signaux d'alerte. La pandémie a entraîné « un nombre disproportionné de personnes et de groupes victimes de discrimination », comme les minorités ethniques, nationales ou religieuses, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes LGBTI. De même, « les pauvres se sont appauvris davantage » et « l'impact sur les femmes a été dévastateur, en raison de la terrible augmentation de la violence domestique dans le monde entier. Dans certains domaines, les droits des femmes risquent un retour en arrière de plusieurs décennies ». De son côté, l'Unesco soutient que la Covid-19 a fragilisé la liberté de la presse dans le monde entier en 2020.

Certes, de nombreux droits ont été battus en brèche pendant la pandémie « non pas en raison de restrictions justifiées pour empêcher la propagation du virus mais par les actions de certains gouvernements qui ont profité de la situation pour mettre un terme à la dissidence et à la critique politique », analyse encore Michelle Bachelet. Le Secrétaire Général Antonio Guterres ne dit pas autre chose : « La pandémie nuit également aux droits humains car elle sert de prétexte à des politiques sécuritaires musclées qui restreignent l'espace civique et la liberté des médias ».

Le vaccin des droits humains

Que faire ? Comment agir ? La réponse de la Haute Commissaire est tellement juste. Il existe, soutient-elle, un vaccin contre la faim, la pauvreté, l'inégalité et « ce vaccin s'appelle les droits de l'homme », dont les « principaux ingrédients sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ». « Si nous avons appliqué le vaccin des droits de l'homme, nous ne serions pas dans un état aussi grave que celui dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ».

En écho, dans son ouvrage *Pauvreté et famine*, Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, établit une équation entre la nature non démocratique d'un système politique et les famines. Il soutient que « ce sont les différentes libertés positives existant au sein d'un État démocratique, y compris la liberté de tenir des élections régulières, l'exercice d'une liberté de presse et de la liberté de parole hors censure, qui incarnent la véritable force responsable de l'élimination des famines »(1). Dans son rapport final de mars 2014, Olivier De Schutter, qui était le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à

l'alimentation, constate que « le plus grand déficit dans l'économie alimentaire est d'ordre démocratique »(2).

Des questions existentielles

Avec la pandémie qui nous enserme, nous sommes tous, individuellement et collectivement, confrontés à des questions existentielles. Comment concilier la vie et les droits fondamentaux ? Faut-il suspendre la vie pour la protéger ? Comment, dans une situation exceptionnelle, concilier les exigences de la santé et celles des droits humains ?

En Belgique comme dans d'autres pays, la pandémie amène les autorités à adopter une série de mesures qui heurtent le respect des droits humains et qui peuvent même constituer, directement ou indirectement, des atteintes majeures à ceux-ci. Le droit de circuler et de se réunir librement, le respect de la vie privée et de l'autonomie personnelle, le droit à la religion et à la liberté d'expression, le droit à l'enseignement et le droit à la culture, le droit à un recours et à un procès équitable, le droit au travail, autant de libertés qui sont mises en veilleuse, autant de droits humains qui sont atteints, du jamais vu depuis la seconde guerre mondiale. Avec des interrogations qui nous hantent. Le risque, et il est grand, que ces mesures d'exception, comme le virus, nous fassent perdre le goût, le goût des droits humains et qu'elles s'inscrivent dans la normalité. Nous aurons alors tout perdu.

Retour aux fondamentaux

Dans ce contexte, je pense qu'il faut rappeler les fondamentaux et couper court à de mauvais procès. De nombreux pays ont choisi de répondre aux circonstances exceptionnelles par la voie de limitations et de restrictions aux droits humains. Mais, lorsque l'État limite ou restreint des droits et libertés, lorsqu'il admet des ingérences dans les droits qui sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes internationaux, celles-ci sont strictement balisées.

Les ingérences doivent tout d'abord être prévues par la loi c'est-à-dire soumises au contrôle du parlement. Il faut résister à la tentation d'étendre les pouvoirs spéciaux car l'action de l'Exécutif doit être contrôlée. Certaines Constitutions européennes contiennent même des dispositions qui interdisent des amendements constitutionnels en situation d'urgence. Ensuite, les ingérences doivent être « nécessaires dans une société démocratique », c'est-à-dire efficaces et proportionnées au but légitime poursuivi, avec la certitude qu'il n'y a pas de mesures moins attentatoires aux droits et libertés. L'article 18 de la Convention européenne des droits de l'homme se tient en sentinelle : « Les restrictions qui, aux termes de la Convention, sont apportées aux droits et libertés ne peuvent être appliquées que dans le but pour lequel elles ont été prévues ».

Sous cette forme toute simple, chaque élément, chaque mot de ce trio - prévue par la loi,

but légitime et nécessité - doit faire l'objet d'un examen attentif et être scruté avec une attention rigoureuse. Pourquoi ? Par souci de formalisme ? Par triomphe du juridisme ? Non. L'histoire des Déclarations, des Conventions, des Pactes qui reconnaissent les droits humains, l'histoire des Constitutions modernes également qui contiennent un catalogue des droits et libertés, sont l'histoire des limites qui doivent être posées à l'action des pouvoirs politiques.

Une fausse opposition

En définitive, il me semble de plus en plus que l'opposition entre les exigences des droits fondamentaux et celles tout aussi légitimes de la santé est une apparence paresseusement entretenue, dont la principale fonction est de classer les positions des uns et des autres dans des camps différents. L'opposition entre les réalistes et les idéalistes, entre les pragmatiques et les laxistes, entre les responsables et les irresponsables, est radicalement fausse.

La santé dans le respect bien compris des droits humains est un gage d'efficacité ; inversement, la santé au détriment des droits humains est une illusion. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire dans les principes directeurs des Nations Unies concernant la Covid-19 : « Le respect des droits de l'homme dans tous les domaines, y compris les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, sera indispensable pour garantir le succès des mesures de santé publique et se rétablir de cette pandémie ».

(1). A. Sen, *Poverty and Famine*, Oxford University Press, 1981, cité par P. Ricoeur, *Parcours de reconnaissance. Trois études*, Paris, Stock, 2004, p. 213.

(2) . *Le droit à l'alimentation, facteur de changement*, Rapport final soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies par le Rapporteur spécial Olivier De Schutter, doc. A/HRC/25/57, 24 Janvier 2014.

Françoise Tulkens.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Une agence : connaissez-vous l' ONUDI ?

L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) est l'agence spécialisée de la famille des Nations Unies en charge de la promotion du développement industriel dans les pays en développement et les économies en transition, pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

ONUDI	
Type d'organisation :	Agence spécialisée de l'ONU
Acronymes :	ONUDI / UNIDO
Directeur général :	Li Yong
Statut :	Active
Siège :	Vienne (Autriche)
Création :	1966
Site web :	https://www.unido.org/

a. La Belgique et l'ONUDI.

La Belgique a entretenu de bonnes relations avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'ONUDI, depuis sa création en 1966. Non seulement elle en a été un Etat membre fidèle et proactif, mais elle en a également été un véritable partenaire qui a souvent initié de nouveaux programmes avec l'organisation. Ainsi, en 1972, la Belgique fut le premier pays à financer de jeunes professionnels belges (JPOs) auprès de l'ONUDI. En 1975, elle a créé le premier Bureau de Promotion des Investissements de l'ONUDI (IPS), premier noyau d'un réseau mondial qui s'étend de Tokyo à Washington. Dans les années 80, elle a déposé plusieurs offres pour la création, sous l'égide de l'ONUDI, du « Centre de Génie Génétique et de Biotechnologie » (ICGEB). En 2005, l'ONUDI a ouvert à Bruxelles un Bureau de Représentation auprès des institutions européennes et du secrétariat des Etats ACP, ainsi que du Gouvernement belge. En 2010, la Région flamande et l'EWI (Vlaams Instituut voor Biothechnologies) ont financé un Fonds de 1,2 million d'euro auprès de l'ONUDI pour la création de l'IIBN (International Industrial Biotechnology Network). Depuis le départ de la Belgique, le réseau a été repris par un centre de recherche chinois. La Belgique a longtemps fait partie du club très restreint des 10-12 principaux pays donateurs sous forme de contributions volontaires, extrabudgétaires, pour des projets d'assistance technique de l'ONUDI.

Pourquoi alors la Belgique a-t-elle décidé en décembre 2014 de se retirer de l'ONUDI ? Tout comme 3 autres pays européens, la raison invoquée était budgétaire, alors que la contribution belge s'élevait à 1,6% du budget régulier de l'organisation, à savoir environ un million d'euro. Cette décision fut généralement interprétée comme un recul de l'engagement multilatéral de la Belgique plutôt qu'un manque de confiance dans l'organisation. En effet, encore à ce jour, la Belgique continue à coopérer étroitement avec l'ONUDI, par les biais de ses centres de recherche, de formation et de développement industriel (VIB/IPBO-Centre International pour la Biotechnologie des Plantes, VITO, G-STIC Belgium, UMICORE, Cockerill Maintenance & Engineering, etc.), donnant ainsi à

l'industrie belge accès à un large éventail de PME dans les pays en voie de développement. Et parfois même, [ENABEL](#), le bras opérationnel de la coopération belge, soustraite à l'ONUDI certains programmes d'assistance technique.

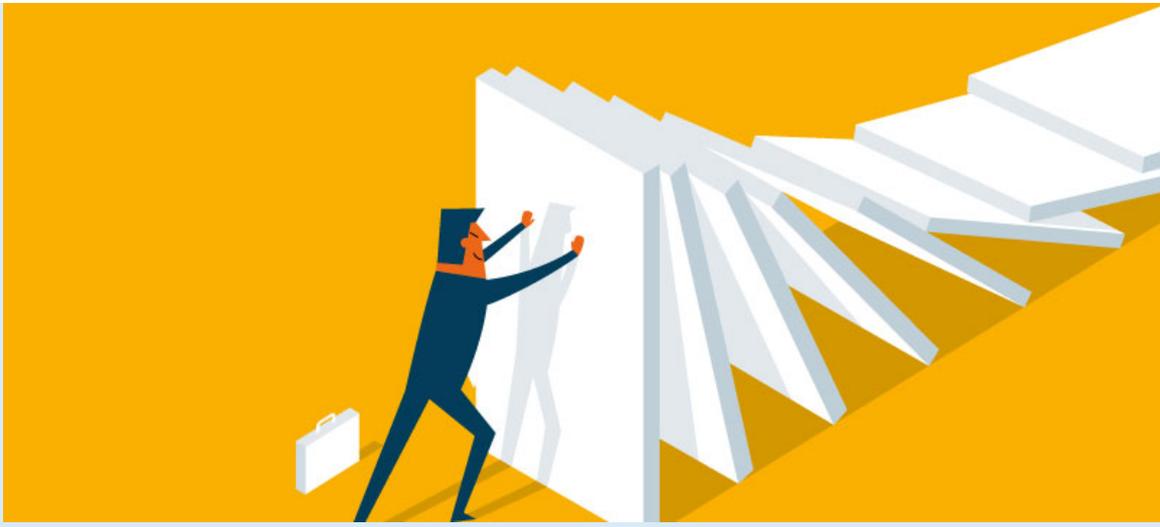
Face au défi mondial de la transition énergétique, climatique et digitale, l'ONUDI joue un rôle très important pour promouvoir la concertation internationale en ces domaines et la promotion d'activités de développement, d'innovations et de transfert de technologies industrielles durables. C'est ainsi que, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des [Objectifs de Développement Durables](#) (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'ONUDI est responsable des 6 indicateurs relatifs à l'industrie associés à l'objectif N°9 « Industrie, Innovation, Infrastructure et Digitalisation ».

Le développement de nouveaux modèles d'industrialisation sont en effet un passage incontournable pour franchir la crise énergétique et climatique, en innovant et développant de nouveaux processus de production, mieux conçus, plus durables, moins énergivores, recyclables, et utilisant de nouveaux matériaux composites, ainsi qu'en développant des énergies renouvelables et moins polluantes. C'est l'industrie qui permet la transformation des sources d'énergies primaires en énergies secondaires puis leur distribution et leur utilisation efficiente et rationnelle. Et l'ONUDI est précisément l'institution au sein des Nations Unies chargée de la réponse industrielle au défi de la transition énergétique et climatique, par l'innovation, la recherche et le développement, le transfert des technologies industrielles, la mise en chantier de centre d'essais pilotes et de « Centres de Production Propres ». Elle participe également à la mise en place des grands accords et traités internationaux en la matière, comme par exemple, au cours des dernières années, la Convention de Minamata sur le mercure, ou l'Avenant de Kigali au Protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone.

En 2021, se tiendront les élections au poste de Directeur Exécutif de l'ONUDI. Le Gouvernement Allemand vient de déposer la candidature du Ministre de la Coopération au Développement. En juillet 2021, les 53 pays membres du Conseil de Développement Industriel se réuniront pour proposer un candidat unique. La nomination du Ministre Muller a de bonnes chances d'aboutir et serait de nature à encourager les pays européens ayant quitté l'ONUDI, à réintégrer l'Organisation. Ne serait-ce pas aussi une bonne occasion pour la Belgique ?

André de Crombrughe,
le 7 décembre 2020

b. Carte blanche : Les deux grandes crises de l'ONUDI.



1. La première Crise : Le retrait des Anglo-Saxons

Il est intéressant de revenir sur cette grave crise qui a secoué l'ONUDI dans les années 1980. Depuis l'origine, l'organisation a été la proie des critiques et la victime de ceux qui prêchaient que le développement industriel est l'affaire exclusive du secteur privé. Au temps de la guerre froide, la forte présence de ressortissants de l'URSS, le champion de l'économie planifiée, n'y était pas étranger. Celle-ci tenait à démontrer au tiers monde que la voie du communisme, avec l'appui de technologies industrielles, était la marche à suivre. Par ailleurs, l'Occident faisait involontairement le jeu de l'URSS, lui laissant le champ libre sous le faux prétexte que l'industrialisation était exclusivement l'affaire des industriels. En outre, le lobby des affairistes du développement, à savoir le « development business » des grandes firmes de consultants, reposant sur le « laisser faire » de la doctrine néolibérale avec sa fameuse « main invisible », s'opposait à toutes formes d'intervention publique. Certains pays occidentaux, les USA en tête, accusèrent injustement l'ONUDI de s'opposer au secteur privé, et même de prendre sa place. Cela, alors que l'effondrement du communisme, après la chute du mur de Berlin, avait justement donné l'occasion à l'ONUDI de développer des programmes d'aide à la reconversion des économies en transition, à savoir de passer d'économies planifiées à des économies de marchés, incluant même des programmes de privatisation d'entreprise publiques.

Ce courant néolibéral reçut son coup d'envoi avec la déclaration de Ronald Reagan à Cancun « Trade not Aid ». En 1984, les Etats-Unis du Président Reagan, influencés par le puissant lobby conservateur du « Heritage Foundation », décidèrent de mener une attaque frontale contre les Nations Unies, quittèrent l'[UNESCO](#) avec fracas dès le 31 décembre de cette année, ensuite l'[Organisation Internationale du Travail](#) (OIT) et menacèrent simultanément la [CNUCED](#), la [FAO](#), l'[OMS](#), l'[UNRWA](#) et l'ONUDI d'en faire autant. Dans ces années de tourmente, tous les scénarii sur l'avenir de l'ONUDI furent passés en revue, avec leurs avantages et inconvénients respectifs. Fallait-il que l'ONUDI intègre le Secrétariat des N.U. en devenant un de ses départements subsidiaires, ou devienne une agence autonome, politiquement et financièrement indépendante du système ? Fallait-il

qu'elle fusionne avec la CNUCED ? Certains le pensent encore aujourd'hui. Fallait-il préconiser son absorption par le [PNUD](#), voire même par la Banque Mondiale ?

Ce n'est que le 16 décembre 1996, que les Etats-Unis décidèrent de quitter l'ONUDI. Il est vrai que celle-ci lui donna l'occasion de le faire à moindres frais. En effet, dès 1985, l'ONUDI s'était dotée du statut d'autonomie par rapport à la maison mère. Le Directeur Général de l'ONUDI à cette époque, Abdel Rahman Khan, voyait l'indépendance de l'ONUDI comme une émancipation des pays en développement de l'emprise des pays industrialisés sur leur destin. Mais cette décision fut considérée comme une erreur stratégique par de nombreux observateurs et même par la grande majorité du personnel. En effet, elle permettait à des Etats membres récalcitrants, tels que les USA, de quitter une des agences spécialisées du système sans quitter l'ensemble des Nations Unies, ce qui les aurait privés d'exercer une quelconque influence sur d'autres chapitres.

Les USA entraînent avec elles ses acolytes habituels : Royaume-Uni, Canada et Australie. Toutefois, les Etats-Unis décidèrent de retourner à l'OIT, qu'ils avaient déjà quittée précédemment, se rendant compte que les absents ont toujours tort, surtout en période de guerre froide, leur absence faisant la part belle au bloc communiste. Mais ceci ne fut pas le cas de l'ONUDI. Ils avaient tous abandonné celle-ci, agonisante.

2. La Deuxième Grande Crise : « Au bord du gouffre ».

Cette deuxième crise qui a failli coûter la vie à l'ONUDI éclata dans une conjoncture générale défavorable car la gestion indécise de Maria y Campos donnait une mauvaise image de marque de l'ONUDI. L'Allemagne commença à s'impatienter et menaça de quitter l'organisation à son tour. La France avait fait savoir qu'elle emboîterait le pas à l'Allemagne. Ceci aurait mis fin à l'ONUDI. Pendant ce temps, les directeurs chargés des Nations Unies dans les Ministères des Affaires Etrangères des pays membres de la Communauté Européenne se réunissaient régulièrement pour des consultations et échanges d'opinions en vue d'adopter des positions communes sur une série de questions. Dans ce cercle de « spécialistes », les discussions allaient bon train sur le bien-fondé de la décision des Anglo-saxons et sur la nécessité de les suivre dans leur retrait de l'organisation.

C'est l'un des plus petits pays, le Danemark, qui inversa la vapeur, en annonçant qu'il avait de toute façon décidé d'effectuer une évaluation en profondeur de l'ONUDI avant de prendre une décision quelconque, et qu'il serait heureux d'en faire bénéficier les autres pays de la C.E. Ce fut le fameux « Danish Assesment », qui démontra, au terme d'une étude approfondie tant au siège que sur le terrain, que l'ONUDI était la deuxième meilleure organisation du système en termes d'efficacité et de performances. Les autres pays furent convaincus et décidèrent de rester dans cette petite organisation qui traversait avec courage une restructuration douloureuse. En effet, en quelques années, l'ONUDI allait passer de 1.300 à 650 personnes.

Par ailleurs, le groupe africain avait insisté sur l'importance pour lui de bénéficier de la coopération de l'ONUDI en raison de sa volonté de s'industrialiser. Les pays africains avaient donc exercé une pression sur les pays européens, ce qui contribua à inverser la tendance désastreuse. Ultérieurement, le gouvernement de Tony Blair décida d'effectuer une évaluation plus ciblée, sur le terrain, qui confirma la bonne tenue de l'organisation. Ceci décida donc le Royaume Uni à revenir au bercaïl de l'ONUDI en même temps qu'à l'UNESCO. Les Britanniques reconfirmèrent leur évaluation en 2005. Il semble donc évident que le retrait du Royaume Uni en 2011 était de nature politique.

Mais il n'en a pas été ainsi des USA, du Canada et de l'Australie. Ceci prouva au monde qu'une organisation mondiale n'avait pas besoin des Etats-Unis pour survivre. Au contraire, l'ONUDI s'en porta mieux. En effet, les Etats-Unis ne payaient plus leur contribution depuis une décennie, alors que, en même temps, ils insistèrent pour ne pas diminuer leur quotepart de 25% du budget régulier de l'organisation. Dans ces circonstances, la gestion budgétaire était devenue un exercice impossible. Il fallait programmer des activités à 100 %, comme si tous les Etats membres allaient payer leur contribution, pour ensuite couper 25% des activités approuvées par le Conseil. On aurait pu appeler cela du sabotage. Depuis le départ des Etats-Unis, le budget est beaucoup plus stable, car les pays qui ne paient pas leur contribution ont des quotes-parts beaucoup plus faibles du budget. Par voie de conséquence, l'ONUDI est la première organisation du système à avoir adopté l'Euro comme monnaie officielle pour toute sa comptabilité, car l'U.E. était devenue le premier contributeur de l'organisation, avec plus de 50%, suivie par le Japon, toujours resté fidèle.

Il est regrettable que les Etats-Unis ne soient pas encore revenus sur leur décision, ainsi que le Canada qui jouissait pourtant d'une excellente réputation en matière de coopération internationale jusqu'à la fin des années 90. L'Australie quant à elle, vivant de ses ressources naturelles, n'a pas de véritable industrie manufacturière.

Il faut rendre justice au petit groupe de pays qui ont été très généreux en contributions volontaires et qui ont véritablement porté l'organisation à bout de bras. Ce club des pays donateurs comprenait : le Japon, l'Italie, la France, le Royaume-Uni par épisodes, la Norvège, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, le Danemark, la Suisse, l'Autriche, la Belgique jusque dans les années 2000 et le Luxembourg, ainsi que l'Arabie Saoudite et l'Inde. Ce ne fut jamais le cas des Etats-Unis, ni des pays hispanophones, à commencer par l'Espagne.

Allons-nous vers une 3e Grande Crise : le Repli de l'Occident?

André de Crombrugghe.

Administrateur au Conseil d'administration de l'APNU,
Auteur de «*Charades* » paru en 2017 aux éditions Vérone.



Le sommet virtuel sur le climat du 12 décembre 2020: des résultats assez décevants alors que la planète se réchauffe dangereusement.

12 décembre 2020 : 5^{ème} anniversaire des accords de Paris et un an avant la COP 26 de Glasgow: l' ONU et Londres convoquent un sommet virtuel sur le climat.

Ce 12 décembre 2020, cinq ans après les Accords de Paris sur le climat, s'est tenu un sommet climatique en mode virtuel, organisé sous l'égide des Nations unies, du Royaume-Uni et de la France, et en partenariat avec le Chili et l'Italie. Les Accords de Paris de 2015, rappelons-le, prévoyaient de limiter la hausse du réchauffement climatique à 2°, et de préférence à 1,5°.

L'objectif du sommet de ce 12 décembre était d'appeler les Etats signataires des Accords de Paris à aller au-delà des engagements pris en 2015 et à présenter des plans concrets. En effet, l'Accord de 2015 prévoyait que, tous les cinq ans, les pays révisent leurs plans climatiques, jugés actuellement insuffisants, en ayant jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour les déposer auprès des Nations Unies. A ce jour, ils ne sont que 22 pays, représentant 9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, à l'avoir fait. Ce sommet de 2020 avait également comme objectif de relancer l'ambition climatique avant la COP 26, qui doit se tenir à Glasgow en novembre 2021 et qui a été reportée d'un an suite à la pandémie due à la covid-19.

Lors de ce sommet de 2020, 75 pays ont participé à la réunion, ainsi que des représentants de la société civile et des entreprises. Seuls les Etats décidés à prendre des engagements ambitieux et nouveaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre étaient invités à prendre la parole. (Certains pays membres du G20 comme le Brésil, la Fédération de Russie, l'Australie, l'Arabie saoudite, la Turquie... n'ont pas pris la parole,

faute de prendre de nouveaux engagements). Le sommet a été ouvert par le Secrétaire Général des Nations Unies, qui a appelé les dirigeants du monde entier à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que soit obtenue la neutralité carbone (38 pays seulement ont déclaré l'état d'urgence climatique). Le Secrétaire Général a souligné le fait que, cinq ans après les Accords de Paris, nous n'allions toujours pas dans la bonne direction.

Les engagements pris lors des Accords de Paris de 2015 sont largement insuffisants et en outre ne sont pas respectés. Si nous ne changions pas de cap, nous pourrions nous diriger vers une augmentation catastrophique de la température de plus de 3 degrés au cours de ce siècle. La reprise attendue au sortir de la pandémie doit placer résolument nos économies et nos sociétés sur une voie verte (cf. le texte du discours du Secrétaire Général). Vous trouverez [ici](#) le lien vers son discours.

Quelques pays et l'Union européenne ont annoncé des objectifs plus contraignants pour 2030 et/ou 2050. A titre d'exemples, voici quelques engagements pris ce 12 décembre 2020.

- Le Royaume-Uni a annoncé vouloir réduire de 68 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.
- L'Union européenne, quant à elle, a prévu, par rapport à 1990, une réduction de 55 % à l'horizon 2030 et zéro émission en 2050 (chaque tonne émise dans un pays sera compensée par son absorption).
- Le Pakistan a déclaré renoncer à toute nouvelle centrale au charbon alors qu'il avait cinquante projets en préparation.
- La Chine a également pris de nouveaux engagements : réduire son intensité carbone de 65 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2060 (alors que la reprise en Chine après la pandémie est tout sauf verte).
- Le Président élu des Etats-Unis Joe Biden a fait savoir que ceux-ci allaient réintégrer les Accords de Paris dès sa prise de fonction et également organiser un sommet climatique dans les cent jours qui suivront son investiture.

Selon la plupart des observateurs et la presse internationale, les résultats du sommet sont assez décevants. Pour Laurence Tubiana, directrice de la Fondation européenne pour le climat et architecte des Accords de Paris : « *Le sommet a marqué quelques avancées intéressantes, mais la relève des objectifs à court terme, indispensable, est surtout le fait de petits pays, de l'Union européenne et du Royaume-Uni. Il faudra beaucoup de pressions pour que les pays du G 20, responsables de 78 % des émissions, se dotent d'objectifs plus ambitieux à court terme et de plans concrets pour les mettre en œuvre.* »

Ce manque d'ambition est dramatique alors que le récent rapport du PNUE, *Emissions Gap report 2020*, souligne que le monde n'est absolument pas sur la bonne trajectoire :

- Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint en 2019 un niveau inégalé, soit 5 % de plus qu'en 2015.
- On constate une accélération de la disparition de la banquise et de la fonte des calottes glaciaires, l'élévation du niveau des océans, la multiplication d'évènements extrêmes : ouragans, inondations, incendies, déclin dramatique de la biodiversité.
- L'année 2019 est la plus chaude jamais enregistrée en Europe et également en Belgique.
- L'expansion des économies basées sur les énergies fossiles se poursuit. Entre 2016 et 2019, les institutions financières ont accordé 2.700 milliards de \$ aux entreprises du secteur des énergies fossiles.
- Le financement de la lutte contre le changement climatique promis par les pays du Nord aux pays du Sud en 2015 ne suit pas et marque même le pas.

Le rapport du [PNUE](#) relève cependant quelques signaux positifs : des états, des villes et des entreprises se sont engagés concrètement à réduire leurs émissions et à tendre vers une économie zéro carbone. Les technologies bas-carbone sont plus compétitives que prévu. On assiste à une mobilisation sans précédent de la société civile et en particulier des jeunes.

En conclusion :

Une mobilisation de la société civile afin que la COP 26 débouche sur des résultats ambitieux, concrets et rapides est indispensable : « Les promesses ne réduisent pas les émissions » comme le soulignait la représentante pour le climat des îles Marshall lors de la COP 25.

Il ne nous reste que 10 ans pour agir. Fixer des objectifs c'est bien mais la question aujourd'hui est surtout de savoir comment les concrétiser à court terme. ».

L'APNU a mis la question du climat en tête de son agenda et organisera des conférences sur ce sujet en 2021. Ce bulletin vous tiendra régulièrement informés de l'action des Nations unies.

Événement à venir



Visioconférence du 13 janvier 2021: "L'industrie face aux défis de la transition énergétique et climatique".

L'Association pour les Nations Unies Belgique (APNU) et L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel à Bruxelles (ONUDI) vous convient à une visioconférence le : [Mercredi 13 Janvier 2021 de 16h30 à 18h00 \(CET\)](#).

Dans le cadre du cycle de conférences-débats organisé par l'APNU sur l'action des Nations Unies face aux défis énergétique et climatique, cette conférence se penchera sur les actions de l'ONUDI, ainsi que sur celles de l'industrie européenne en particulier.

Inscription obligatoire : sur [ce lien](#).

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre le webinaire.

Pour plus d'information, consultez nos sites web [APNU](#), [ONUDI](#), [ONUDI à Bruxelles](#), et suivez nous sur [Facebook](#) et [Linkedin](#).

Communication de l'APNU

Outre ce bulletin d'information que nous espérons pouvoir vous adresser plus régulièrement à l'avenir, l'APNU tient un [site internet](#) et une [page Facebook](#) sur lesquels divers articles sont postés régulièrement. Nous vous invitons à les visiter fréquemment.

[Rappel](#)

Soutenez votre association en réglant le montant de votre cotisation pour l'année 2021 sur le compte bancaire: **BE69 7340 2636 1878** de l'APNU, en mentionnant comme communication «Cotisation année 2021 en plus de votre adresse de courriel». (25 euros pour une cotisation ordinaire, et 5 euros pour les étudiants et les jeunes de moins de 26 ans). Depuis Janvier 2020, vous pouvez opter pour une cotisation conjointe [APNU](#) et [VVN](#) (notre homologue de Flandre) pour un total de 65 euros. Vous bénéficiez alors d'une réduction de 5 euros sur chaque cotisation (20 euros au lieu de 25 pour l'APNU et 45 euros au lieu de 50 pour la VVN) et vous avez accès aux activités des deux associations. Vous mentionnerez dans votre communication : cotisation 2021 UNA BELGIUM.

Si vous n'êtes pas encore membre, inscrivez-vous en remplissant le formulaire d'adhésion «en ligne» disponible sur la page "Devenir membre" de notre [site Web](#).

Éditeur responsable :

Christine Van Nieuwenhuyse,

Vice-Présidente de l'APNU.



© 2020 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'Association des Nations Unies et de l'actualité des Nations Unies.

Our mailing address is:

Association pour les Nations Unies

Rue Stévin, 115

1040 Brussels

Belgium